

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

***SOLLICITE** une subvention au titre du FEADER pour un montant de :
972 556.00 € HT.

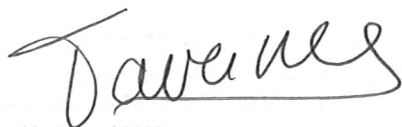
* **CHARGE** monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Le Maire

TAVERNIER Marie -Laure

DENNE Jean – Claude



Montriond le, 10 mai 2023

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire